

## **Procès-Verbal**

### **Commission de Surveillance des Opérations Electorales et de Vérification des Pouvoirs (CSOEVP) Réunion du 25 septembre 2025**

Participants :

- Mme Cécile MANTEL – Présidente
- Mme Barbara DESSERTINE – membre titulaire
- M. Fabien ROLAND – membre titulaire

Lors de sa réunion du 10 septembre 2025, en vertu de l'article 9 du Règlement Intérieur de la FFBB, la CSOEVP a examiné la liste des délégués pour l'Assemblée Générale Ordinaire (AG FFBB) qui se tiendra à Clermont-Ferrand le samedi 11 octobre 2025.

Il en était ressorti plusieurs constats pour certaines Ligues Régionales et Comités Départementaux/Territoriaux :

- Non transmission de l'identité du/des délégué(s) désignés par l'Assemblée Générale de l'organisme déconcentré ;
- Non réception du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'organisme déconcentré désignant son/ses délégué(s) à l'AG FFBB ;
- Absence d'organisation d'Assemblée Générale par l'organisme déconcentré pour désigner son/ses délégué(s) à l'AG FFBB.

Les Ligues et Comités concernés par une régularisation<sup>1</sup> avaient jusqu'au mercredi 24 septembre 2025 à 23h59 heure de Paris, pour adresser à la FFBB les documents nécessaires listés pour chacun dans le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2025.

#### **I. Les Ligues Régionales**

Il est constaté la régularisation de sa situation par la Ligue Régionale Corse, qui pourra être régulièrement représentée à l'AG FFBB 2025.

A l'inverse, il est confirmé que, conformément à la décision de la CSOEVP du 10 septembre 2025, les Ligues Régionales de Guadeloupe (absence d'organisation d'une Assemblée Générale tendant à la désignation de ses délégués) et de Mayotte (non-transmission du procès-verbal d'Assemblée Générale actant la désignation de son délégué) ne pourront pas être représentées à l'AG FFBB 2025 ni prendre part aux votes.

#### **II. Les Comités Départementaux et Territoriaux**

Il est constaté la régularisation :

- Du Comité Départemental des Alpes Maritimes ;

---

<sup>1</sup> Ligue de Corse, de Guadeloupe et de Mayotte & Comités des Alpes Maritimes, Aube-Haute Marne, Aveyron-Lozère, de la Marne, de la Mayenne, de la Nièvre, de l'Orne, de Paris, de l'Yonne, du Val de Marne.

- Du Comité Territorial Aveyron – Lozère ;
- Du Comité Départemental de la Mayenne ;
- Du Comité Départemental de la Nièvre ;
- Du Comité Départemental de l'Orne ;
- Du Comité Départemental de Paris ;
- Du Comité Départemental de l'Yonne ;
- Du Comité Départemental du Val de Marne.

Ces Comités pourront être régulièrement représentés lors de l'AG FFBB 2025.

A l'inverse, conformément à la décision de la CSOEVP du 10 septembre 2025, il est confirmé que le Comité Territorial Aube-Haute Marne et le Comité Départemental de la Marne ne pourront pas être représentées à l'AG FFBB 2025 ni prendre part aux votes.

Ces deux Comités n'ont effectivement transmis ni leur procès-verbal d'Assemblée Générale actant la désignation de leurs délégués ni l'identité de ces derniers.

Enfin, pour rappel, conformément à l'article 7 du Règlement Intérieur de la FFBB, chaque délégué doit être valablement licencié pour représenter son Comité ou sa Ligue et prendre part aux votes lors de l'AG FFBB.

Figure en annexe de ce procès-verbal la liste définitive des délégués pour l'AG FFBB 2025.

En l'absence des membres de la CSOEVP en présentiel lors de l'AG FFBB 2025, le Secrétaire Général de la Fédération assurera, à la demande de la CSOEVP, le rôle d'annonce du quorum (et le cas échéant, des résultats des consultations), au titre de sa fonction statutaire.

La présidente de la CSOEVP sera présente en distanciel au cours de cette AG FFBB 2025.

Fait à Paris, le 25 septembre 2025.

Cécile MANTEL



Barbara DESSERTINE



Fabien ROLAND

